Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS
Santé et affaires sociales

Indicateurs de qualité médicaux SOMED Réalisation des premiers relevés par l'OFS Règlement de traitement technique (selon art. 21, 2e al OLPD)

Suivi des modifications

Date	Version	Modification	Auteur
05.07.2019	0.1	Première version	A. Lieberherr, A. Francis

Table des matières

1 But 2

2 Type de données 2

3 Organisation du relevé et flux des données 2

4 Protection des données 2

5 Détail des procédures 3

5.1 EMS : Relevé des données selon description des variables 3

5.2 EMS : Génération du fichier de données 3

5.3 Mandataires informatiques des EMS : Rassemblement de tous les fichiers de données des mandants en un seul fichier 3

5.4 Mandataires informatiques des EMS : Envoi du fichier de données des mandants en un seul fichier 4

5.5 OFS : Rassemblement de tous les fichiers de données des mandants en un seul fichier 4

5.6 OFS : Envoi des données à l'OFSP 5

Office fédéral de la statistique OFS
Antoine Lieberherr
Espace de l'Europe 10, CH-2010 Neuchâtel
Tél. +41 32 71 36623, fax +41 32 71 36469
Antoine.Lieberherr@bfs.admin.ch
www.statistique.admin.ch

1 But

Ce règlement succinct a pour objectif de décrire les transferts et opérations que les données subiront avant d'être communiquées à l'OFSP. Comme les premiers relevés seront réalisés avec une solution provisoire, ce document présente brièvement la solution choisie, et sera adapté ultérieurement lorsqu'une solution définitive aura été établie.

2 Type de données

Les données relevées sont décrites dans l'annexe 1 *Description des variables*.

3 Organisation du relevé et flux des données

Contrairement à la statistique SOMED, les données ne transiteront pas par les cantons, mais seront communiquées directement par les livreurs de données à l'OFS selon le schéma du traitement des données ci-dessous.

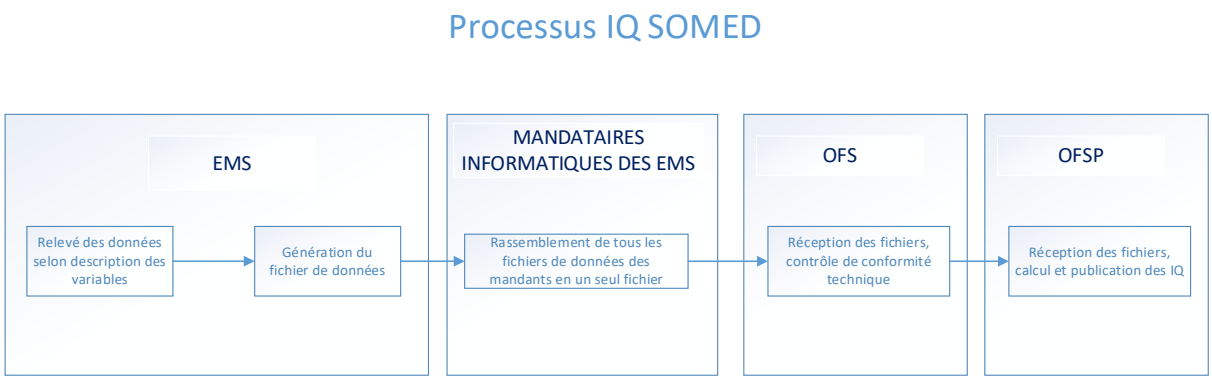

Type des données administratives
Ces données sont relevées et utilisées dans le cadre de l'art. 59a LAMal. Le règlement de traitement disponible sous https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home.gnpdetail.2017-0594.html traite des données administratives selon la LAMal.

4 Protection des données

Les informations collectées sont hautement sensibles puisqu'il s'agit de données médicales individuelles. Les mesures générales de protection décrites dans le règlement de traitement cité ci-dessus sont applicables. Comme l'OFS n'a pas pu être en mesure de mettre en place une infrastructure dédiée propre pour ces premiers relevés, les principes généraux suivants seront dans tous les cas appliqués :

- Les données ne contiennent aucune information permettant d'identifier une personne individuelle type no AVS, nom, prénom,…
- Les données ne contiennent que l'année de naissance des personnes.
- Comme la Confédération n'est pas en mesure d'offrir pour l'instant une plate-forme de collecte et de transfert sécurisé (type SEDEX) pour ces données, les fichiers seront cryptés dans un fichier .zip, et envoyer à l'OFS au moyen de la plateforme www.filetransfer.admin.ch.
- Les données seront enregistrées sur un serveur sécurisé standard SAS de l'OFS géré selon les standards de l'Office. Seuls 2-3 collaborateurs de l'équipe SOMED y auront accès. Les fichiers sas produits seront conservés cryptés sur le serveur. Les mots de passe seront conservés dans l'application Keepass des 2-3 collaborateurs de l'équipe SOMED.
- Les données seront communiquées cryptées à l'OFSP.

Ces mesures doivent encore être évaluées et approuvées par les responsables de la sécurité de l'OFS (ISBO).

5 Détail des procédures

Les différentes procédures présentées dans le *schéma du traitement des données* de la page précédente sont analysées les unes après les autres dans un tableau standard. Les informations fournies sont d'ordre descriptif et pratique, et renseignent notamment sur les acteurs, les moyens/outils utilisés, les quantités concernées, la fréquence des opérations ainsi que sur les différentes mesures de protection et de conservation des données définies et implantées par l'OFS.

5.1 EMS : Saisie des données selon description des variables

But	Préparer, saisir les données selon les spécifications de la Confédération.
Description	Processus interne aux EMS.
Acteurs	EMS, collaborateurs désignés.
Moyens/outils	Selon systèmes informatiques propres.
Quantités	- Environ 1600 institutions/an pour toute la Suisse. - Environ 30 variables. - Environ 160000 personnes/an pour toute la Suisse.
Date/fréquence	Année de relevé.
Protection: - **Responsabilité** - **Mesures**	 - EMS - Selon règles propres internes aux EMS
Enregistrement: - **Sauvegarde** - **Conservation** - **Archivage**	 - Selon règles propres internes aux EMS - Selon règles propres internes aux EMS - Selon règles propres internes aux EMS
Remarque	-

5.2 EMS : Génération du fichier de données

But	Rassembler et standardiser les données dans un fichier.
Description	Processus interne aux EMS.
Acteurs	EMS, collaborateurs désignés.
Moyens/outils	Selon systèmes informatiques propres.
Quantités	- Environ 1600 institutions/an pour toute la Suisse. - Environ 30 variables. - Environ 160000 personnes/an pour toute la Suisse.
Date/fréquence	Du 1er janvier au 28 février de l'année suivant l'année de relevé.
Protection: - **Responsabilité** - **Mesures**	 - EMS - Selon règles propres internes aux EMS
Enregistrement: - **Sauvegarde** - **Conservation** - **Archivage**	 - Selon règles propres internes aux EMS - Selon règles propres internes aux EMS - Selon règles propres internes aux EMS
Remarque	-

5.3 Mandataires informatiques des EMS : Rassemblement de tous les fichiers de données des mandants en un seul fichier

But	- Rassembler et standardiser tous les fichiers de tous les clients devant fournir des données pour ce relevé selon les spécifications de la Confédération. - Envoyer un fichier de synthèse contenant toutes les informations à l'OFS.
Description	Processus interne aux mandataires informatiques des EMS.
Acteurs	Mandataires informatiques des EMS.
Moyens/outils	Selon organisation interne.

Quantités	- Selon nombre de clients. - Environ 30 variables.
Date/fréquence	Selon calendrier défini avec les EMS.
Protection: - **Responsabilité** - **Mesures**	 - Mandataires informatiques des EMS. - Selon règles propres internes aux Mandataires informatiques des EMS.
Enregistrement: - **Sauvegarde** - **Conservation** - **Archivage**	 - Selon règles propres internes aux mandataires informatiques des EMS. - Selon règles propres internes aux mandataires informatiques des EMS. - Selon règles propres internes aux mandataires informatiques des EMS.
Remarque	-

5.4 Mandataires informatiques des EMS : Envoi du fichier de données des mandants en un seul fichier

But	Envoyer le fichier contenant toutes les données des EMS – clients à l'OFS.
Description	Le fichier est crypté, puis envoyé à l'OFS. La clé de cryptage est communiquée séparément aux responsables du relevé SOMED.
Acteurs	Mandataires informatiques des EMS.
Moyens/outils	- Cryptage au moyen du logiciel de compression (.zip crypté). - Transfert à l'OFS au moyen de www.filetransfer.admin.ch.
Quantités	- 1 fichiers. - Nombre de lignes selon nombre de clients. - Environ 30 variables.
Date/fréquence	Envoi à l'OFS jusqu'au 15 mars.
Protection: - **Responsabilité** - **Mesures**	 - Mandataires informatiques des EMS pour le cryptage et l'envoi, Confédération pour le service de transfert. - Cryptage du fichier .zip
Enregistrement: - **Sauvegarde** - **Conservation** - **Archivage**	Filetransfer efface automatiquement les fichiers après quelques jours.
Remarque	Fichier(s) au format ASCII, 1ère ligne contient les entêtes de colonnes, séparateurs pipe, fin de ligne CR LF, cf. annexe 1.

5.5 OFS : Rassemblement de tous les fichiers de données des mandants en un seul fichier

But	- Importer tous les fichiers reçus des mandataires informatiques des EMS dans le système de l'OFS. - Réaliser un contrôle technique : fichier lisible, pas de variables manquantes. - Générer le(s) fichier(s) contenant toutes les données reçues pour l'OFSP. - Envoyer ce(s) fichier(s) à l'OFSP.
Description	- Un collaborateur désigné de l'équipe SOMED réceptionne les fichiers, les enregistre sur un serveurs SAS dédié. Il importe les données dans SAS, vérifie la conformité technique des fichiers. - Le collaborateur désigné de l'équipe SOMED exporte les données de tous les fichiers importés et testés dans SAS, et les envoie à l'OFSP. - La définition du format et les détails du transfert à l'OFSP sont à discuter entre les deux offices : format soit ASCII soit sas, transfert fichiers cryptés par filetransfer Confédération.
Acteurs	Collaborateurs désignés de l'équipe SOMED.
Moyens/outils	SAS, www.filetransfer.admin.ch.
Quantités	- Environ 1600 institutions/an pour toute la Suisse. - Environ 30 variables.

	- Environ 160000 personnes/an pour toute la Suisse. - Nombre de fichiers reçus : selon nombre de mandataires informatiques des EMS.
Date/fréquence	Du 15 au 31 mars.
Protection: - **Responsabilité** - **Mesures**	 - OFS. - Serveurs SAS dédié, mesures standards internes de sécurité de l'OFS. Fichiers originaux ASCII décryptés effacé dès que possible, fichiers SAS Standards sensibles cryptés (AES SAS p. ex.) en cas d'archivage.
Enregistrement: - **Sauvegarde** - **Conservation** - **Archivage**	 - Serveurs SAS sécurisé dédié (accès limité selon stratégie OFS => collaborateurs désignés de l'équipe SOMED). - Serveurs SAS sécurisé dédié (accès limité selon stratégie OFS => collaborateurs désignés de l'équipe SOMED).
Remarque	-

5.6 OFS : Envoi des données à l'OFSP

But	Transférer les données à l'OFSP.
Description	Les données reçues par l'OFS sont rassemblées en un ou plusieurs fichiers, et sont envoyées à l'OFSP.
Acteurs	Collaborateurs désignés de l'équipe SOMED.
Moyens/outils	SAS, www.filetransfer.admin.ch.
Quantités	- Environ 1600 institutions/an pour toute la Suisse. - Environ 30 variables. - Environ 160000 personnes/an pour toute la Suisse. - Nombre de fichiers reçus : selon nombre de mandataires informatiques des EMS.
Date/fréquence	Envoi jusqu'au 31 mars.
Protection: - **Responsabilité** - **Mesures**	 - OFS. - Cryptage du fichier .zip.
Enregistrement: - **Sauvegarde** - **Conservation** - **Archivage**	Filetransfer efface automatiquement les fichiers après quelques jours.
Remarque	Format fichier(s) à discuter entre OFS et OFSP : soit format ASCII, 1ère ligne contient les entêtes de colonnes, séparateurs pipe, fin de ligne CR LF, cf. annexe 1, soit SAS.